



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mars 2024

Délibération n° 24C/02/02

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
15 mars 2024		Présents : 47
Date de publication :	Statutaires : 77	Pouvoirs : 8
26 mars 2024	En exercice : 77	Votants : 55

Objet : Compte financier unique 2023 du budget annexe : Zone d'Argenlieu et Autres

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Le Plessier sur St Just, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MMES BARTHE Isabelle, MM BETHELMY Taylor (suppléant de M. DOVERGNE Samuel), BIZET Régis, MME BRUNET Laurette, MM CANDELLOT Bertrand, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, MME DA SILVA Isabelle, MMES DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), DELAMARRE Béatrice, M. DENEUFBOURG Xavier, MME DESMARESCAUX Sabrina (suppléante de M. WARME Philippe), MM DEWAELE Bernard, DUBOUIL Bernard, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, MMES LEFEVRE Maryse, LEQUEN Astride, M. LEROY Gérard, MME MOKRI Djamilia, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VINCENT Jocelyne (suppléante de M. MATTE Xavier), M. WAFFELAERT Eric.

Soit 47 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : MMES BENABBAS Stéphanie, BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DESMEDT Yveline, M. DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, M. DUPONT Didier, MME DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FONTAINE Patrice, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, MATRON Matthias, MICHEL Thierry, POINSARD Cédric, ROUSSEAU Cyril, VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. Jean-Charles LEFEVRE (Avrechy) ;
MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice
MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) à M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) ;
MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;
MME SOUDET Sylvie (Nourard le Franc) à MME LEQUEN Astride (Avrechy) ;
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Michel HOEDT

Le président Olivier DE BEULE demande au doyen de l'assemblée, Didier LEDENT, d'assurer la présidence de séance.

Le président de séance, Didier LEDENT, demande au directeur général, Geoffrey FUMAROLI, de présenter ce point.

La communauté de communes avait été retenue par l'Etat pour expérimenter la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) pour la période 2020-2023. Cette phase expérimentale étant arrivée à son terme, le CFU s'étend désormais à tous les budgets. Il est élaboré conjointement avec le comptable de la DGFIP pour présenter une information financière rationalisée et simplifiée et se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le Conseil,

Réuni sous la présidence de M. Didier LEDENT, délibérant sur le compte financier unique 2023 du budget Annexe : Zone d'Argenlieu et Autres, dressé par M. Olivier DE BEULE, président de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que l'ensemble des étapes du processus de dématérialisation et d'échanges avec le service de gestion comptable de Saint-Just-en-Chaussée ont été réalisées ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

DONNE ACTE de la présentation du compte financier unique 2023 du budget annexe ZAE, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE ZONE D'ARGENLIEU ET AUTRES

Section de fonctionnement

Chap	Dépenses (€)	1 305 105,45	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	108 550,27	55	0	0
012	Charges de personnel				
65	Autres charges de gestion courante				
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 196 555,18	55	0	0

Chap	Recettes (€)	1 305 105,45	Pour	Contre	Abstention
013	Atténuation de charges				
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	161 152,00	55	0	0
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participations				
75	Autres produits de gestion courante	0,37	55	0	0
77	Produits exceptionnels				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 143 953,08	55	0	0

Vue d'ensemble (€)	Dépenses	Recettes
Total	1 305 105,45	1 305 105,45
RESULTAT D'EXERCICE		0
Résultat reporté		364 904,21
Restes à réaliser		
RESULTAT CUMULE		364 904,21

Section d'investissement

(€)	Dépenses	Recettes	Pour	Contre	Abstention
Opérations d'équipements					
Opérations financières					
Opérations d'ordre (040)	1 143 953,08	1 196 555,18	55	0	0
Opération pour compte de tiers					
Opération patrimoniales					

Vue d'ensemble (€)	Dépenses	Recettes
Total	1 143 953,08	1 196 555,18
RESULTAT D'EXERCICE		52 602,10
Résultat reporté	1 196 555,18	
Restes à réaliser		
RESULTAT CUMULE	-1 143 953,08	
Solde d'exécution	-1 143 953,08	

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE :

Section fonctionnement	364 904,21 €
Section investissement	- 1 143 953,08 €
Déficit global de clôture :	779 048,87 €

Considérant le résultat de l'exercice 2023,

A l'unanimité des membres présents,

ARRETE les chiffres tels qu'ils viennent d'être résumés,

DECIDE de reprendre au budget primitif 2024 du budget annexe Zone d'Argenlieu et autres les résultats comme suit :

- au 001 (dépenses d'investissement) : **1 143 953,08 €**
- au 002 (recettes de fonctionnement) : **364 904,21 €**

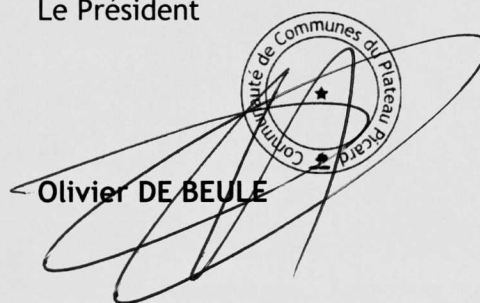
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Jean-Michel HOEDT

Le Président



Olivier DE BEULE

Acte publié ou notifié le 26 mars 2024